



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement de CLERMONT-FERRAND

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 060-216002238-20261001-20260094-AR

SLOW

MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'Église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 E-mail : contact@etouy.fr

ARRÊTÉ N°20260047T PORTANT SUR UNE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LA RUE SAINT-MARTIN

Le Maire de la Commune d'ETOUY (Oise)

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 et 2

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret N°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu la circulaire N°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, la Présidente du Conseil Départemental, et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière.

Considérant des travaux de finitions, réalisés par la société EIFFAGE ROUTE, à Estrées-Saint-Denis, à compter du **lundi 05 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 dans la rue Saint-Martin** à Etouy (Oise).

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des riverains et des piétons, pendant la durée des travaux.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du **lundi 5 octobre 2026 jusqu'au vendredi 16 octobre 2026, la circulation sera restreinte (en alternat) et le stationnement seront interdits** dans la rue Saint-Martin, entre 07h et 19h.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie, mise en place, entretenue et maintenue de jour comme de nuit, jusqu'au parfait achèvement

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 060-216002238-20261001-20260094-AR

SLOW

des travaux, et la remise en état de la voirie. L'entière responsabilité en incombe à l'entreprise assurant les travaux, à savoir :

Entreprise : EIFFAGE ROUTE à 60190 ESTREES ST DENIS
Responsable du chantier : M. Julien LITOUT.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la gendarmerie de Clermont, au centre de secours principal, à la Communauté de Communes du Clermontois, à l'UTD, ainsi qu'à la société EIFFAGE ROUTE.

ETOUY, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire,
Alain RANDON

